

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 08 AVRIL 2019 à 19 Heures

MEMBRES PRESENTS : C. BALBUENA, L.BRESSON, C. CHANUT, M.GRANJARD, A. LINAGE, J-C MUNARI, J. PERIER, R PORRETTA, P.SIMIAND B.VISCOGLIOSI.

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES : M. BUISSON, A. DAYAN, M. FILERE, M. GAUCHON, D.TCHIJEVSKY, J -L VENIAT, G.WAXIN, K. ZANCA

Pouvoirs : J-L VENIAT à C. BALBUENA, K. ZANCA à R. PORRETTA

Monsieur Loup BRESSON est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

VOTE : 10 VOIX POUR, à l'unanimité

Le compte administratif est conforme aux résultats du compte de gestion du receveur.

Il est présenté par Mr Jean-Claude MUNARI, premier adjoint, qui annonce les résultats suivants :

BALANCE GENERALE CA 2018

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
1°) FONCTIONNEMENT :			
Excédent 2017			+ 268 398.49
Exécution 2018	1 089 281.78	- 1 123 594.45	+ 34 312.67
<i>EXCEDENT</i>			+ 302 711.16
<hr/>			
2°) INVESTISSEMENT :			
Excédent 2017			+ 26 450.49
Exécution 2018	243 020.79	- 109 351.74	- 133 669.05
DEFICIT		=	- 107 218.56 €

EXCEDENT NET de l'année 2018 : 302 711.16 -107 218.56 = **195 492.60 €**

2) AFFECTATION DU RESULTAT (de la section de fonctionnement)

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

L'excédent 2018 de fonctionnement de 302 711.16 € sera affecté au Budget Primitif 2019 comme suit :

En section de fonctionnement en recette:

- 86 868.60 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement capitalisé »

En section d'investissement :

- 215 842.56 € au compte recette 1068 " Excédent Fonct"

3) TAXES DIRECTES LOCALES

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

Le conseil reconduit à l'identique les taux des 3 taxes directes locales pour 2019 (pas d'augmentation), à savoir :

* Taxe habitation	:	11.89 %
*Taxe foncière sur le bâti	:	15.04 %
*Taxe foncière sur le non bâti	:	62.01 %

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

Le conseil accepte l'attribution de subventions aux associations pour un montant total de 21 356 € dans le but de soutenir et favoriser le développement du milieu association

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2019 au compte 6574 "Subvention fonctionnement personne de droit privé".

Les associations ayant fournies leurs bilans financiers et d'activités sont concernées.

5) BUDGET PRIMITIF 2019

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Budget Primitif 2019 est voté à l'unanimité s'équilibrant en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 182 458.00 €
- Section d'investissement : 1 501 277.00 €

**6) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
A TEMPS COMPLET**

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

Au vu du réel besoin au service technique et suite à un contrat d'apprentissage "spécialité espaces verts", un poste d'adjoint technique territorial à temps complet est créé à compter du 01 juillet 2019. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 au chapitre 012 " charges de personnel".

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

7) RECRUTEMENT DE JEUNES POUR LES TRAVAUX D'ETE

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

Le conseil municipal valide le recrutement de 6 jeunes sur un emploi non qualifié 'Job d' Eté" pour effectuer les petits travaux d'Entretien sur la commune en remplacement du personnel technique pendant la durée des congés annuels en période d'été.

L'âge révolu est de 17 ans. La durée hebdomadaire de travail est de 25 h sur pour un n maximum de 2 semaines par contrat rémunéré sur la base du SMIC horaire en vigueur.

8) SERVICE ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2018
Et COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

VOTE : 10 VOIX POUR, à l'unanimité

Le compte administratif est conforme aux résultats du compte de gestion du receveur.

Il est présenté par Mr Jean-Claude MUNARI, premier adjoint, qui annonce les résultats suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
1°) EXPLOITATION :			
Intégration résultat SIASO 2018			+ 52 422.34
Exécution 2018	3 668.32 - 98 110.08		+ 94 441.76
<i>EXCEDENT</i>			+ 149 864.10
<hr/>			
2°) INVESTISSEMENT :			
Intégration résultat SIASO 2018			- 52 061.30
Exécution 2018	10 932.72 - 0		- 10 932.72
DEFICIT		=	- 62 994.02 €

EXCEDENT NET de l'année 2018 : 149 864.10 – 62 994.02 = **86 870.08 €**

9) SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

L'excédent d'exploitation 2018 de 149 864.10 € sera affecté au Budget Primitif 2019 comme suit :

En section d'exploitation en recette:

- 86 870.08 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement capitalisé »

En section d'investissement :

- 62 994.02 € € au compte recette 1068 " Excédent Fonct"

10) SERVICE ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité:

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2019 du Service Public Local Assainissement, s'équilibrant en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section d' Exploitation : 196 870 €
- Section d' Investissement : 96 704 €

11) INFORMATIONS DIVERSES

Le prochain conseil est fixé le **MARDI 30 AVRIL 2019 à 19 H 30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 HEURES 30

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L 121-17 du Code des Communes.

OYTIER SAINT-OBLAS, le 25 AVRIL 2019

Le Maire : René PORRETTA

